



AGEN AUTO CONTROLE TECHNIQUE

Sarl au capital de 10 000 € - siret 490 427 192 000 11 - APE 7120 A - Intracom : 41 490 427 192

ZAC DE BRIMONT - 47550 BOE-AGEN

Tel : 05 53 96 65 26 Fax : 05 53 95 08 15

N° AGREMENT: 047 S 054

FLASH INFO

N°3

LES GRANDS AXES

DE LA REGLEMENTATION VEHICULES LEGERS

AU 1^{ER} JANVIER 2012*

Document de référence :

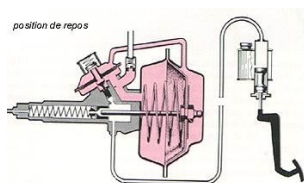
arrête du 18 juin n 1991 modifies

- SR/V/F1-1 (Lexique FREINAGE V04.00)
- SR/V/F4-1 (Lexique ECLAIRAGE, SIGNALISATION V04.01)
- SR/V/F3-1 (Lexique VISIBILITE V04.00)
- SR/V/F2-1 (Lexique DIRECTION V4.00)
- SR/V/F7-1 (Lexique EQUIPEMENTS V4.00)
- SR/V/F5-1 (Lexique LIAISON AU SOL V04.00)
- SR/V/F6-1 (Lexique STRUCTURE, CARROSSERIE V04.00)

*Sous toute réserve de modifications

diagnosur
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

FREINAGE



SYSTEME D'ASSISTANCE DE FREINAGE

- Absence d'assistance de freinage
- Pour les dispositifs à dépression : absence de modification de la position de la pédale de frein constatée, au démarrage, lors du contrôle du fonctionnement



TEMOIN DE NIVEAU DE LIQUIDE DE FREIN

- Voyant éteint à la mise sous contact

ECLAIRAGE

FEU ANTIBROUILLARD AV

- Réglage des feux antibrouillard trop haut
- Réglage des feux antibrouillard trop bas
- Mesure impossible
- Réglage manuel de la hauteur du faisceau, en fonction de charge



FAISCEAU ELECTRIQUE

- Isolation endommagée ou détériorée
- Câblage détérioré
- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation n'assurant plus l'immobilisation du faisceau



VISIBILITE

SYSTEME DE DESEMBUAGE

- Non-fonctionnement du dispositif de désembuage.
- Absence de flux d'air au niveau des orifices destinés au désembuage du pare-brise



RESULTAT
DU
CONTROLE

*

S

S

O

O

O

DIRECTION

ANTIVOL DE DIRECTION



- *Détérioration du carter de protection*
- *Non fonctionnement du système de verrouillage*
- *Blocage inopiné*
- *Absence du dispositif, Si prévu*

SYSTEME D'ASSISTANCE DE DIRECTION



- *Fonctionnement intermittent de l'assistance*
- *Assistance de direction inopérante*
- *Pompe ou moteur d'assistance bruyant*
- *Système d'alerte de disfonctionnement déclenché (témoin.)*
- *Niveau de liquide insuffisant*
- *Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues (pour direction à assistance électrique)*
- *Absence de bouchon ou remplacé par un dispositif non adapté*
- *Ecoulement de liquide avec formation de gouttes*
- *Fissure, cassure du réservoir ou bouchon*

EQUIPEMENT



AVERTISSEUR SONORE ET SA COMMANDE

- *Mauvaise fixation de l'avertisseur ou de sa commande*

INDICATEUR DE VITESSE



- *Dispositif inopérant (aiguille bloquée ou tordue, absence totale ou partielle d'affichage)*
- *Fonctionnement par saccade*

RESULTAT
DU
CONTROLE

*

O

S

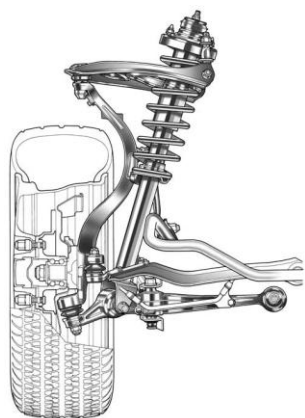
S

O

O

LIAISON AU SOL

SUSPENSION



- Suspension bridée, bloquée, amortisseurs inefficaces ou absents

ROULEMENT DE ROUE

- Jeux excessif du roulement

DEMI-TRAIN

- Déformation du moyeu

CIRCUIT DE SUSPENSION

- Ecoulement d'huile avec formation de gouttes au niveau des éléments du circuit
- Ecoulement de liquide constaté au joint de sphère

LIAISON AU SOL



ROUE

- Résistance anormale à la rotation (difficulté de la mise en rotation manuelle de la roue)
- Mauvais positionnement des frettes de jantes

STRUCTURE CARROSSERIE

ANTI-ENCASTREMENT, PROTECTIONS LATERAL

Dispositif de protection contre le risque d'encastrement d'un véhicule venant de l'arrière : véhicules mise en circulation à compter du 1^{er} octobre 1983

Dispositif de protection latéral contre le risque de chutes d'usagers de véhicules à deux roues : véhicules mise en circulation à compter du 1^{er} octobre 1980



Concernant cette partie l'état la présence le positionnement devient un point de contrôle à compter de janvier 2011

* RESULTAT DU CONTROLE :

- S** : Contre-visite avec autorisation de circuler pendant 2 mois
- O** : Observation

**RESULTAT
DU
CONTROLE**

*

S

S

S

S

O